

## COMMENT PROCÉDER ?

 Contact, entretien individualisé et analyse de l'éligibilité

 Visite du logement par l'équipe de l'OPAH

 Diagnostic et programme de travaux

 Accompagnement du propriétaire dans le montage du dossier et du plan de financement

 Accord de subvention par les financeurs

 Réalisation des travaux

 Versement des subventions



Informations gratuites et sans engagement, une équipe d'animation est à votre disposition et vous reçoit tous les mois :

- Communes de A à J :

<b>SOLIHA</b> <b>14h-16h</b>	2 <sup>ème</sup> mardi Bureau des projets LOURDES	3 <sup>ème</sup> mardi Bâtiment CATLP St Exupéry TARBES	4 <sup>ème</sup> mardi Siège CATLP Téléport 1 JUILLAN
---------------------------------	---	--	--

- Communes de L à V :

<b>ALTAÏR</b> <b>14h-16h</b>	1 <sup>er</sup> lundi Bâtiment CATLP St Exupéry TARBES	2 <sup>ème</sup> lundi Siège CATLP Téléport 1 JUILLAN	3 <sup>ème</sup> lundi Bureau des projets LOURDES
---------------------------------	---	--	---

Crédit photo : PixByNot



**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?**  
Contactez l'équipe opérationnelle !

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VOUS ACCOMPAGNE POUR RÉALISER VOS PROJETS**

**SOLIHA**  
05 62 34 42 74  
operations65@solihha.fr

**ALTAÏR**  
05 62 93 07 40  
altaïrscop@wanadoo.fr



Crédit photo : PixBylot

**La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées porte l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**, en partenariat avec l'État, l'ANAH, le Département des Hautes-Pyrénées, la Région Occitanie et la SACICAP Toulouse Pyrénées pour mobiliser des **aides financières** et pour bénéficier d'un **accompagnement technique** à l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble de son territoire.

Le dispositif est lancé pour une période de 5 ans, jusqu'en 2024.

### QUELLES AIDES ?

- **Subventions ANAH** pouvant aller de 35 à 70% du projet de travaux,
- **Primes de 3000€ de l'Agglomération** pour la sortie de vacance des logements locatifs ou subventions de 10% pour les logements locatifs dégradés,
- **Éco-chèques de la Région de 1500€**,
- **Subventions du Département** de 30% en faveur des travaux pour l'autonomie et pour la lutte contre l'habitat dégradé ou 10 % pour la réhabilitation des logements locatifs,
- **Prêts sans intérêt de la SACICAP Toulouse Pyrénées** pour financer le coût des travaux restant à charge et avances des subventions.

### DES AIDES POUR QUI ?

- Les propriétaires occupants en fonction de leurs ressources
- Les propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués après travaux
- Les locataires du parc privé pour les travaux d'adaptation

### DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

#### Rénovation énergétique

Isolation des murs, du toit, des planchers, remplacement ou installation d'un système de chauffage, remplacement des menuiseries, système de ventilation, etc.

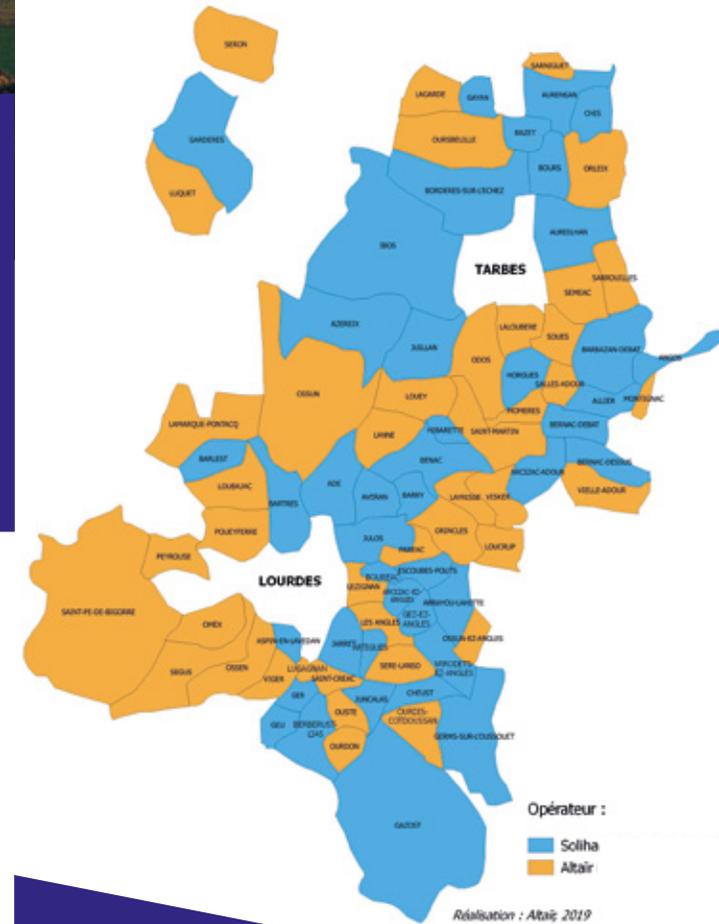
#### Travaux d'adaptation

Adaptation de la salle de bain, accessibilité du logement avec monte-escalier, rampes d'accès, barres d'appui, etc.

#### Travaux de réhabilitation

Travaux lourds de réhabilitation complète d'un logement dégradé ou vacant

### LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION :



### LES CONDITIONS / INFORMATIONS

Le logement doit avoir plus de 15 ans pour les travaux d'économie d'énergie, Les travaux doivent être réalisés par des professionnels assurant la fourniture et la pose, labellisés RGE pour les travaux d'économie d'énergie, Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention.